



Section 1

RAPPORT DE GESTION 2022



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société Lumibird SA (« Lumibird » ou la « Société ») et du groupe Lumibird (le « Groupe » ou le « Groupe Lumibird ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre dudit exercice.

Lors de l'assemblée générale, les rapports suivants vous seront également présentés :

- Le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à votre assemblée générale ;
- Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- La déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L.225-102-1 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, le présent rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et consolidés et tous les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. Déroulement de l'exercice 2022

1.1. Faits marquants de l'exercice 2022

1.1.1. Activité

Après 2 années (2020, 2021) perturbées par la crise sanitaire COVID-19 et ses conséquences sur les économies des pays dans lesquels Lumibird et ses filiales opèrent, l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte géopolitique tendu (guerre en Ukraine) et dans un contexte économique contraint : pénurie de composants optiques et électroniques conduisant à un renchérissement des coûts ainsi qu'à un allongement critique des délais d'approvisionnement ; inflation inédite depuis plus de 10 ans pesant sur les frais généraux et les charges de personnel ; renchérissement du coût de la dette.

Dans cet environnement, le Groupe Lumibird est resté agile et pragmatique. Il a maintenu un niveau d'activité élevé tout en posant les bases d'une adaptation de son organisation aux nouvelles contraintes économiques, sociales et sociétales.

A date, cela s'est traduit pour Lumibird par :

- des charges de structure plus importantes, représentant un investissement sur le futur ;

- un support à ses filiales pour assurer le financement de stocks, sécurisant les approvisionnements et leurs coûts ainsi que le financement de nouveaux sites de production (Ljubljana, Villejust, Göteborg, Lannion) plus adaptés aux besoins de production à court et moyen terme ;
- une démarche M&A toujours très active, visant à consolider la stratégie du Groupe en termes d'intégration verticale.

Sur l'exercice, le niveau d'activité de 191,0 millions d'euros (+ 28,5 millions d'euros / +17,5% en données publiées par rapport à 2021) a généré :

- un excédent brut d'exploitation (EBE) de 31,3 millions d'euros (16,4% du chiffre d'affaires) en repli de 1,3 million d'euros (-4,0%) par rapport à l'année 2021 ;
- un résultat opérationnel courant (ROC) de 16,4 millions d'euros (8,6% du chiffre d'affaires), soit - 3,4 millions d'euros (-17,2%) par rapport au résultat opérationnel courant dégagé un an plus tôt ;
- une situation d'endettement financier net de 52,5 millions contre 14,9 millions d'euros un an plus tôt, évolution traduisant l'investissement du Groupe dans la sécurisation de ses approvisionnements ainsi que l'adaptation de ses installations.



1.1.2. Structure financière

Enfin, le Groupe poursuit l'adéquation de la maturité de sa dette avec celles de ses opérations : La société a mis en place 2 lignes de 5 millions d'euros chacune auprès de BPI financement, d'une durée respective de 10 ans et incluant toutes un différé de remboursement de 8 trimestres, rémunérées aux taux respectifs de 0,64% et 2,59%, et

assorties de gage espèces pour un montant global de 0,5 million d'euros ;

Au 31 décembre 2022, le Groupe affiche une situation d'endettement financier net de 52,5 millions d'euros (dont une situation de trésorerie nette positive de 61,7 millions d'euros à moins d'un an), lui permettant de faire face sans difficulté à ses échéances à court et moyen terme.

1.2. Activité de l'exercice

Extrait du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	31/12/2021 Publié	31/12/2022 Publié	Variation
Chiffre d'affaires	162,5	191,0	17,5%
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾	32,6	31,3	-4,0%
(en % du CA)	20,1%	16,4%	
Résultat opérationnel courant	19,8	16,4	-17,2%
(en % du CA)	12,2%	8,6%	
Résultat opérationnel	19,1	17,3	-9,8%
(en % du CA)	11,8%	9,0%	
Résultat financier	(1,5)	(2,8)	85,0%
Impôts	(3,7)	(3,1)	-17,7%
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	13,9	11,4	-18,1%

(1) L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux provisions et amortissements nets des reprises et des charges couvertes par lesdites reprises

1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Lumibird pour l'année 2022 s'établit à 191,0 millions d'euros, soit une progression de 17,5% par rapport à l'année 2021 en données publiées.

A taux de change constant⁽¹⁾, il s'affiche en progression de 24,8 millions d'euros, soit +15,2% à 187,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2021 Publié	31/12/2022 Publié	Variation Publié
Premier Trimestre	33,8	38,0	12,2%
Deuxième Trimestre	41,6	46,1	10,8%
Troisième Trimestre	37,2	40,9	10,0%
Quatrième Trimestre	49,8	66,0	32,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES	162,5	191,0	17,5%
Dont:			
Photonique	76,4	93,5	22,5%
Médical	86,1	97,5	13,2%

(1) considérant les taux de l'exercice 2021, appliqué au chiffre d'affaires de l'exercice 2022

Le chiffre d'affaires du Groupe est réparti de façon homogène entre les divisions Photonique (93,5 millions d'euros) et Médical (97,5 millions d'euros).

Photonique

Sur l'année, la division Photonique a enregistré une croissance vigoureuse en Europe (+38%) et aux Etats-Unis (+26%), mais les ventes ont légèrement reculé en Chine, où la politique zéro COVID a pesé sur l'économie.

Elle a connu la plus forte croissance sur le dernier trimestre, à +49% avec un chiffre d'affaires de 35,3 millions d'euros.

Les activités Défense/Spatial, notamment soutenues par l'intégration de Lumibird Photonics Sweden, ont enregistré sur le trimestre 14,6 millions d'euros de chiffre d'affaires (+167%), soit 49 % du chiffre d'affaires annuel de 30,1 millions d'euros (+50%). Les activités Industriel et Scientifique progressent de 30% sur le trimestre, à 11,1 millions d'euros, pour un total annuel de 37,4 millions d'euros (+10%). L'activité Lidar est stable, à 9,6 millions d'euros pour un total annuel de 26,0 millions d'euros (+16%). Les systèmes Lidar représentent sur l'année, 34% de l'activité Lidar et sont en croissance de 42%.



**Médical**

En 2022, La division Médical a été plus résiliente en Asie (+11%) ; elle enregistre une croissance dynamique aux Etats-Unis (+18%) et une croissance limitée en Europe (+5%), marquée par le conflit en Ukraine. Les ventes annuelles en Ophtalmologie se répartissent entre les ventes en direct (50 millions d'euros soit +11%) et le réseau de distributeurs (47,4 millions d'euros, +15%).

Elle a enregistré une croissance saisonnière stable tout au long de l'année et a clôturé le dernier trimestre à +17% à 30,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de la division se répartit entre les activités de Diagnostic (8,6 millions

Sur l'exercice 2022, le Groupe réalise un résultat opérationnel courant de 16,4 millions d'euros (par rapport à 19,8 millions d'euros un an plus tôt). Cette évolution – diminution de – 3,4 millions d'euros, peut se rationaliser de la façon suivante :

ROC généré par la nouvelle activité de télémètre défense en Suède	+ 0,8 M€
Evolution de la marge brute à périmètre constant liée à la croissance ⁽¹⁾	+ 11,2 M€
Augmentation des charges externes nettes ⁽²⁾	(3,6) M€
Progression des charges de personnel ⁽³⁾	(10,0) M€
Progression des dotations aux amortissements ⁽⁴⁾	(2,0) M€
Autres charges	+0,1 M€

(1) L'évolution de l'activité hors activité télémètre défense en Suède (+14,3%) s'est accompagnée d'un resserrement des taux de marges (passant globalement de 63,6% à 61,6%) porté par un renchérissement des coûts d'approvisionnement, notamment en dollars ;

(2) L'augmentation de charges nettes est principalement portée par l'effort de structuration du Groupe (induisant un accroissement de la charge d'honoraires) mais également une progression des frais de déplacements et de marketing en rattrapage des années « COVID » ;

(3) L'effort du Groupe en termes de sécurisation de sa croissance s'est également et majoritairement porté sur le renforcement de ses équipes de production, de recherche et développement mais également support et encadrement (y compris top management, déjà initié au second semestre 2021) ;

(4) L'augmentation des dotations aux amortissements résulte de la mise en amortissements de projets de R&D arrivés à maturité, et pour lesquels le rythme de croisière, en termes de revenus, est attendu à partir de 2023.

1.2.3. Rentabilité opérationnelle

Compte tenu d'un résultat opérationnel courant de 16,4 millions d'euros sur 2022, le Groupe affiche un résultat opérationnel de 17,3 millions d'euros (contre 19,1 millions d'euros un an plus tôt).

L'évolution par rapport à l'année précédente (-1,8 million d'euros) est liée à :

- La diminution du Résultat opérationnel courant : -3,4 M€
- La constatation de plus-values de cessions d'actifs (Avion, immobilier slovène) : +3,9 M€
- L'augmentation sur 2022 des coûts directement rattachés aux opérations de M&A : -2,3 M€

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a été actif dans ses recherches en matière de fusions/acquisitions. En particulier, en mai 2022, le Groupe a finalisé l'acquisition des activités télémètres laser de défense du groupe Saab ainsi que celle d'Innoptics, entreprise spécialisée dans l'encapsulation de composants électroniques.

d'euros sur le dernier trimestre et 23,8 millions d'euros pour un total annuel en croissance de 28%) et de Traitement (22,1 millions d'euros sur le dernier trimestre et 73,7 millions d'euros pour un total annuel en croissance de 9%).

1.2.2. Rentabilité opérationnelle courante

Dans un contexte économique difficile décrit au paragraphe 1.1.1, le Groupe a maintenu un niveau d'activité élevé, conforme à ses attentes, tout en intensifiant ses efforts pour sécuriser son développement 2022 et 2023, au prix d'un resserrement de sa marge opérationnelle sur l'exercice 2022.

1.2.4. Résultat financier

Le résultat financier s'établit sur 2022 à -2,8 millions d'euros quand il s'établissait à -1,5 million d'euros un an plus tôt. Cette évolution (augmentation des charges financières de 1,3 million d'euros) reflète principalement :

- L'augmentation du coût de l'endettement financier net pour -0,9 million d'euros, sous l'effet conjugué de l'augmentation du quantum de la dette et du taux de l'endettement : la dette brute moyenne passe de 100,3 millions d'euros sur 2021 à 113,1 millions d'euros sur l'exercice 2022, quand le taux annualisé de la dette financière brute s'élève à 2,96% contre 2,55% un an plus tôt ;
- L'évolution du résultat de change pour -0,2 million d'euros en variation par rapport à l'année 2021 ;

1.2.5. Résultat net

Compte tenu de l'évolution du résultat opérationnel d'une part, du résultat financier d'autre part, ainsi que de la charge d'impôt (y compris impôt différé) qui évolue en lien avec l'évolution de la rentabilité opérationnelle, le Groupe affiche un résultat net de 11,4 millions d'euros.

1.3. Synthèse du bilan consolidé

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	31/12/2021 Publié	31/12/2022 Publié	Variation
Actifs non courants	164,8	184,9	20,2
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	85,7	125,4	39,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97,1	61,7	(35,5)
TOTAL ACTIF	347,6	372,0	24,4
Fonds propres (y.c. intérêts minoritaires)	181,3	193,4	12,1
Passifs non courants	108,4	58,8	(49,6)
Passifs courants	57,9	119,8	61,9
TOTAL PASSIF	347,6	372,0	24,4

1.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel – y compris écart d'acquisition – et financier), et des créances d'impôts à plus d'un an (principalement le Crédit Impôt Recherche et les impôts différés actifs).

En comparaison avec les données au 31 décembre 2021 (publiées), le total des actifs non courants progresse de 20,2 millions d'euros. Cette progression se décompose principalement comme suit :

- -0,3 million d'euros de variation du goodwill porté par Lumibird, principalement du fait de la constatation d'un Goodwill provisoire suite à l'acquisition de la société Innoptics (+0,3 million d'euros), de l'impact de la variation du cours de la livre sterling sur le Goodwill Halo-Photonics (-0,4 million d'euros) et du cours du dollar australien sur le Goodwill Ellex (-0,2 million d'euros) ;
- +17,6 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes, les flux nets d'investissement de la période (+36,8 millions d'euros) étant partiellement compensés par les sorties d'actifs (-4,9 millions d'euros) , les dotations aux amortissements (-14,3 millions d'euros) ;
- +0,6 million d'euros d'actifs financiers non courants, correspondant principalement aux gages-espèces accordés à BPI dans le cadre de la mise en place d'un financement (0,5 million d'euros) et d'une caution sur la location d'un nouveau bail immobilier du site de Villejust (0,1 million d'euros) ;
- +2,3 millions d'euros de créances d'impôts non courantes (incluant les impôts différés actifs), du fait d'une part de la consommation des déficits de l'intégration fiscale France à hauteur de -3,4 millions d'euros ainsi que de la constatation de nouvelles

différences temporaires pour +4,8 millions d'euros, et d'autre part du fait de l'évolution de la part à plus d'un an du crédit d'impôt recherche du Groupe (+0,9 million d'euros).

1.3.2. Actifs courants

Les actifs courants, hors trésorerie, s'établissent à 125,4 millions d'euros, en progression de 39,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est majoritairement liée à l'augmentation des stocks pour 19,6 millions d'euros et des créances clients (+16,9 millions d'euros consécutive à la forte saisonnalité de l'activité sur la fin de l'année). Cela se traduit par une progression du besoin en fonds de roulement (BFR), commentée au paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

1.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Groupe
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	181,3
Distribution de dividendes	-
Résultat - Part du Groupe	11,4
Ecart de conversion	(0,4)
Ecarts actuariels	0,5
Actions propres	(0,9)
Actions gratuites	1,3
Autres variations	0,2
Capitaux propres au 31 décembre 2022	193,4





1.3.4. Passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	97,9	14,2	112,0	48,6	65,6	114,2
Provisions (hors avantages du personnel)	0,0	1,2	1,2	-	1,5	1,5
Avantages du personnel	3,1	0,0	3,2	2,7	0,1	2,7
Impôts différés passif	0,9	-	0,9	2,6	-	2,6
Autres passifs	6,5	41,6	48,1	4,9	51,9	56,7
Impôt exigible	-	0,9	0,9	-	0,9	0,9
TOTAL	108,4	57,9	166,3	58,8	119,8	178,6

Les passifs courants et non courants s'établissent à 178,6 millions d'euros et affichent une progression de +12,3 millions d'euros sur l'exercice. Cette évolution reflète principalement la variation des dettes fournisseurs commentée au paragraphe 1.4.1 du présent rapport, et dans une moindre mesure la variation des dettes financières (+2,2 millions d'euros), expliquée ci-dessous. L'endettement financier net du Groupe, par nature, se présente et évolue comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
Dettes auprès des établissements de crédit	63,1	63,0
Emprunts obligataires	39,5	39,6
Dettes Location financement & dette de Location	7,2	9,5
Avance remboursable / aide	0,9	0,5
Financement des crédits d'impôts	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	0,2	0,2
Concours bancaires courants	1,2	1,4
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	112,0	114,2
Trésorerie active	(97,1)	(61,7)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	14,9	52,5
Dont à moins d'un an ⁽¹⁾	(83,0)	3,9
Dont à plus d'un an	97,9	48,6

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

Le Groupe affiche, au 31 décembre 2022, un endettement financier brut de 114,2 millions d'euros (soit + 2,2 millions d'euros par rapport à l'endettement financier brut au 31 décembre 2021). Cette évolution est principalement due à :

- ▢ Une augmentation des dettes financières portée :
 - A hauteur de + 10,0 millions d'euros par la mise en place de 2 lignes de 5 millions d'euros chacune auprès de BPI financement d'une durée respective de 10 ans et incluant un différé de remboursement de 8 trimestres, rémunérées au taux de 0,64% et 2,59%, et assorties de gages en espèces pour un montant global de 0,5 million d'euros ;
 - A hauteur de + 5,2 millions d'euros par la mise en place de financements adossés à l'acquisition ou l'extension d'ensembles immobiliers (Ljubljana, Lannion) ;
 - A hauteur de + 5,4 millions d'euros par l'évolution de la valeur de la dette induite par les contrats de location (révision de la durée probable d'utilisation) incluant un nouveau bail immobilier pour 3,5 millions d'euros pour le nouveau site de Quantel Technologies à Villejust ;

- A hauteur de + 0,6 million d'euros par l'évolution des autres dettes (ICNE, nouveau contrat de crédit-bail, etc...).

▢ Une diminution des dettes financières induite :

- A hauteur de - 19,2 millions d'euros par les remboursements des dettes (y compris contrats de locations), incluant le remboursement anticipé des emprunts pour le financement du bâtiment historique de Lannion (refinancé par ailleurs) et de l'avion de Lumibird Transport ;

L'évolution de la trésorerie active est commentée dans le chapitre 1.4.1 du présent rapport.

Il est rappelé que la dette d'acquisition du Groupe (bancaire et obligataire), d'un montant respectif de 10,5 millions et 40,0 millions d'euros au bilan du Groupe au 31 décembre 2022) est assortie de deux ratios dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- ▢ Un ratio de levier (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum dégressif passant progressivement de 3,50 (borne haute) au 31 décembre 2020 à 2,75 (borne basse) au 31 décembre 2026 et pour lequel :



- L'endettement net consolidé désigne, sur une base consolidée la différence entre :
 - La trésorerie consolidée, représentant la position active des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
 - L'endettement consolidé, ce dernier désignant l'ensemble des emprunts et dettes assimilées à l'exclusion de toutes dettes subordonnées, majoré dans le même périmètre de consolidation des positions passives des comptes bancaires, des effets portés à l'escompte et non échus, des engagements hors bilan (à l'exclusion des engagements pour retraites, des garanties et cautions accordées dans le cadre de l'exploitation courantes et des couverture de taux et de change) et des cessions de créance ou d'escompte avec recours ou toute opération d'affacturage avec recours ;
- L'EBE consolidé désigne le résultat opérationnel courant consolidé :
 - Majoré des dotations nettes aux amortissements et provisions ;
 - Diminué des autres produits courants et majoré des autres charges courantes.

Au 31 décembre, le ratio de levier du Groupe s'élevait à 1,7.

→ **Un ratio de couverture** (ratio de cash-flow consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit, dans lequel :

- Le cash-flow consolidé est constitué de l'EBE consolidé du Groupe :
 - diminué :
 - des impôts sur les sociétés effectivement acquittés ;
 - des investissements décaissés ;
 - de la variation du Besoin en Fonds de Roulement net consolidé ;
 - de tout produit n'ayant pas vocation à donner lieu à un encaissement ou décaissement et pris en compte dans l'EBE consolidé ;
 - de tout élément exceptionnel ou extraordinaire (y compris les produits nets de cession d'actifs, d'actions, de droits sociaux ou de fonds de commerce) qui n'entre pas dans le cadre de l'exploitation courante et qui a fait l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement ;
 - augmenté :
 - de tout tirage de crédits moyen terme ;
 - de la somme des autres intérêts et produits financiers de placement et disponibilités et des produits nets sur cessions de valeurs mobilière de placement ;
- le service de la dette désigne la charge financière consolidée du Groupe :
 - augmentée du montant du remboursement en principale des dettes financières venant à échéance pendant la période de test considérée ;
 - diminuée de tout remboursement en 2021 des prêts bancaires soumis à la réglementation PGE conclus antérieurement à la date de signature du contrat.

Compte tenu d'un niveau d'activité record sur le 4^{ième} trimestre 2022 (et notamment sur le mois de décembre 2022), le Groupe affiche au 31 décembre 2022 un niveau de Besoin en Fonds de Roulement ponctuellement élevé. En conséquence, compte tenu des modalités de calcul du ratio de couverture, au 31 décembre 2022, Le Groupe affiche un ratio de -0,2 et ne respecte pas le seuil de 1.

A cette date, le Groupe est par conséquent dans une situation d'exigibilité anticipée de sa dette d'acquisition (bancaire et obligataire). En application des dispositions d'IAS1, l'intégralité de la dette d'acquisition Du Groupe (bancaire et obligataire), soit 49,9 millions d'euros (intégrant le calcul du Taux d'Intérêt Effectif), a été classée en dettes financières courantes.

Postérieurement à la date de clôture, et préalablement à l'arrêté des comptes 2022, le Groupe a obtenu l'accord de ses prêteurs pour déroger au respect du ratio de couverture au 31 décembre 2022, ce qui, en conséquence, ne confère pas aux 49,9 millions d'euros reclassés en passifs financiers courants une exigibilité immédiate ou une maturité inférieure à 12 mois. Par ailleurs, compte tenu des prévisions de trésorerie du Groupe, de sa trésorerie disponible et des capacités de financement supplémentaires, la liquidité du Groupe n'est pas remise en cause au 31 décembre 2022 et pour les 12 mois à venir.

1.4. Flux Financiers

Sur l'exercice 2022, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de -35,6 millions d'euros. Le tableau de flux du Groupe est présenté synthétiquement ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
Flux de trésorerie généré par l'activité	26,6	1,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(28,6)	(29,3)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	18,2	(7,9)
Incidence des variations de taux de change	0,6	0,2
VARIATION DE TRÉSORERIE	16,8	(35,6)

1.4.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice 2022, le Groupe génère un flux net de trésorerie de +1,4 million d'euros au titre de l'activité ; Ce flux se décompose principalement comme suit :

- +30,1 millions d'euros d'évolution de la marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers, générée par l'Excédent Brut d'exploitation du Groupe, net des charges directement liées aux effets de périmètre ;
- -29,2 millions d'euros de variation de besoins en fonds de roulement (BFR), variation induite principalement par :
 - la progression des stocks (13,6 millions d'euros), notamment de matières premières, le Groupe ayant travaillé à sécuriser ses approvisionnements pour assurer le carnet de commandes à venir et supportant également le coût des composants dans un contexte de pénurie ;





- la progression du poste client (12,9 millions d'euros) et du poste fournisseur (-1,6 million d'euros) liée à la saisonnalité de l'activité sur les deux derniers mois de l'année ;
 - la progression des autres créances sociales et fiscales pour 4,3 millions d'euros (notamment CIR, TVA) ;
- +0,5 million d'euros d'impôts encaissés-décaissés ;

1.4.2. Flux d'investissements

1.4.2.1. Investissements réalisés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
Investissements industriels	24,0	36,8
Investissements financiers	8,3	0,7
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES	32,3	37,6
Décaissements sur Investissements industriels acquis	20,1	29,4
Encaissement sur investissements industriels cédés	-1,9	-8,7
Décaissement sur Investissements financiers acquis	8,3	0,7
Encaissement sur Investissements financiers cédés	0,0	-0,2
INVESTISSEMENTS DECAISSES	26,5	21,3
Acquisition de filiales - trésorerie nette	2,1	8,1

La différence entre les investissements comptabilisés et les investissements décaissés correspond :

- Aux contrats de location financement ;
- A l'impact des cessions d'immobilisations ;
- A la variation du poste de fournisseurs d'immobilisations.

Sur l'exercice 2022, les investissements industriels comptabilisés du Groupe se sont élevés à 36,8 millions. Ils concernent principalement :

- les frais de développement activés pour un montant de 10,2 millions d'euros ;
- de nouvelles installations industrielles ou des aménagements des installations existantes en accompagnement du développement industriel du Groupe pour 17,6 millions d'euros, principalement liés à l'extension des capacités industrielles sur le site de Lannion, le nouveau site de Quantel Technologies, d'Optotek, ainsi que celui de Lumibird Photonics Sweden ;
- de nouveaux droits d'utilisation (au travers de contrats de location) pour 5,2 millions d'euros, principalement

en lien avec le nouveau bail immobilier contracté pour le nouveau site de Quantel technologies, à Villejust ;

→ des équipements divers (3,8 millions d'euros).

1.4.2.2. Investissements en cours

Au 31 décembre 2022, le montant des investissements en cours comptabilisés s'élève à 9,8 millions d'euros et concerne principalement les travaux d'extension du site de Lannion et d'aménagement du site de Villejust.

1.4.2.3. Investissements à réaliser

Hors les investissements en cours précisés ci-dessus, les autres investissements prévus portent sur les investissements courants en R&D et en matériel de fabrication étant précisé que la fabrication requiert assez peu d'investissements spécifiques.

1.4.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant :

- De son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) :
 - Le Groupe a souscrit de nouveaux emprunts bancaires pour 15,2 millions d'euros dont le détail est présenté au paragraphe 1.3.4 du présent rapport ;
 - Le Groupe a procédé au remboursement de ses dettes financière, soit de façon anticipée à la suite de la cession des actifs sous-jacents, soit conformément aux échéanciers (-18,8 millions d'euros) ;
 - Le Groupe a supporté 2,9 millions d'euros de charges financières décaissées.
- Des autres opérations sur ses actions (actions gratuites, actions propres) pour - 1,4 million d'euros.

2. Activité des sociétés du Groupe en 2022

2.1. Résultat de la société Lumibird SA

Lumibird SA agit au sein du Groupe en qualité :

- D'entrepreneur pour l'ensemble des activités du Groupe, orientant les activités de recherche, de production et de commercialisation, et portant les équipes de direction et plus généralement l'ensemble des dépenses liées au développement du Groupe ;
- D'acteur principal dans le cadre d'un contrat spécifique liant le Groupe à un intégrateur de défense ;
- De principale filiale de commercialisation pour les produits lasers, dans la zone EMEA ;
- De holding financière, portant titres de participation et dettes financières. A ce titre, elle assure le financement de ses filiales.

Les résultats de Lumibird se présentent synthétiquement comme suit :

Extrait du compte de résultat social (en millions d'euros)	31/12/2021 Publié	31/12/2022 Publié	Variation
Chiffre d'affaires	75,0	84,9	9,9
Résultat d'exploitation	1,3	(0,8)	(2,1)
Résultat financier	1,3	2,6	1,3
Résultat exceptionnel	0,2	(3,0)	(3,2)
Participation			-
IS (y compris intégration fiscale)	1,1	1,7	0,6
Résultat net	3,8	0,5	(3,4)

Le résultat net s'affiche à 0,5 million d'euros, en repli de -3,4 millions d'euros. Cette variation se décompose comme suit :

- -2,1 millions d'euros de repli du résultat d'exploitation : Lumibird SA ayant supporté cette année un effort important en matière de fusions et acquisitions (1,2 million d'euros), et de structuration du Groupe. Par ailleurs, en sa qualité d'entrepreneur au sein de la division photonique, Lumibird SA a également absorbé les charges de développement des usines et de déploiement des forces commerciales dans les filiales de commercialisation ;
- +1,3 million d'euros de variation du résultat financier, cette évolution résultant principalement de la gestion des filiales (en 2021 le Groupe supportant le coût d'abandon de créances au profit de certaines de ces

filiales pour - 2,1 millions d'euros) et du renchérissement du coût de la dette ;

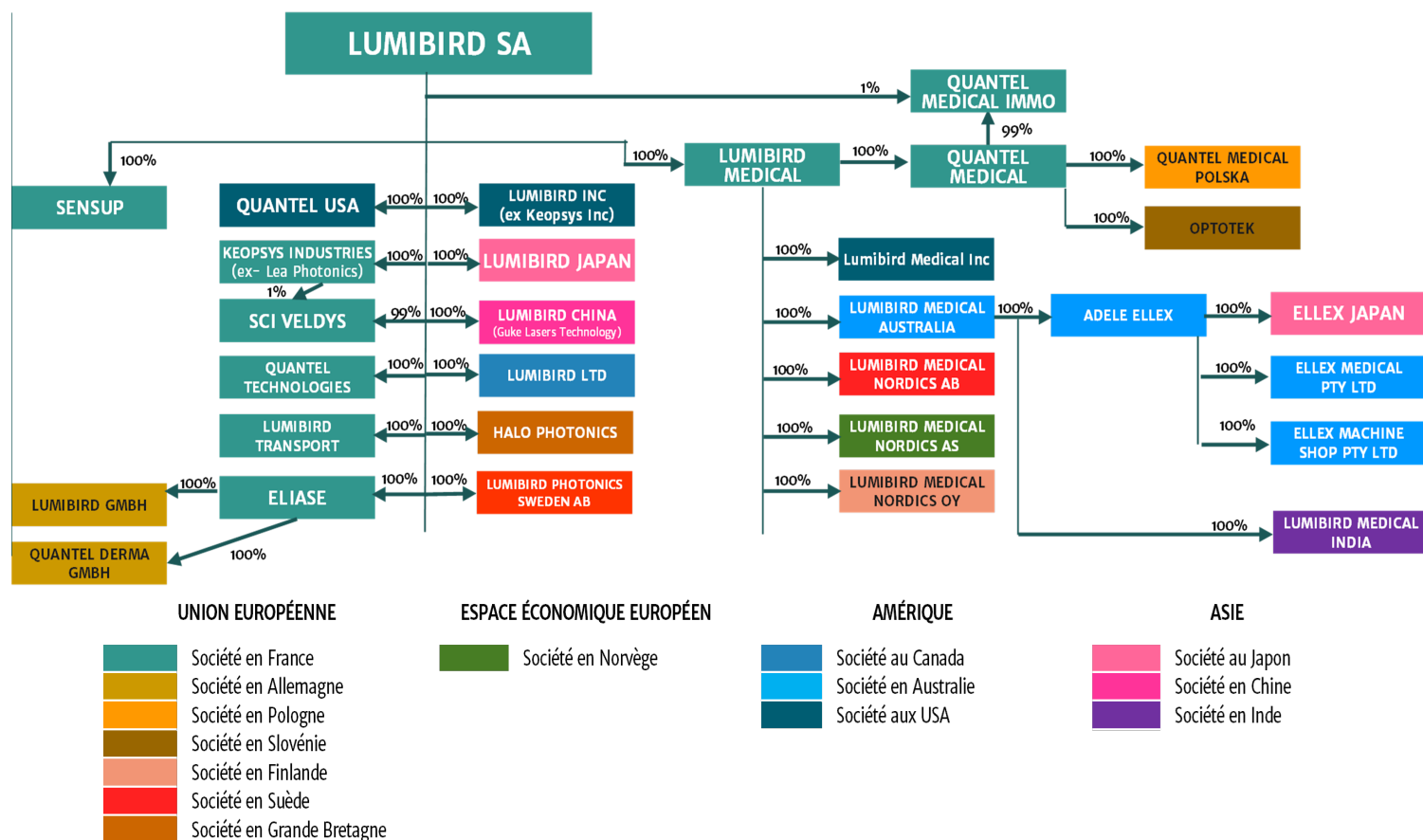
- -3,0 millions d'euros de diminution du résultat exceptionnel :
 - En 2021, les dividendes versés par Quantel Medical à son nouvel actionnaire (Lumibird Medical) ont été enregistrés par erreur chez Lumibird SA pour 1,5 million d'euros. Cette erreur a été corrigée sur 2022, et enregistrée en résultat exceptionnel pour - 1,5 million d'euros ;
 - En 2022, le débouclage du plan d'action gratuites 2019-2021 a conduit à la constatation, chez Lumibird SA, d'une charge exceptionnelle de - 1,4 million d'euros.
- +0,6 million d'euros de produit fiscal, lié à l'amélioration des résultats du groupe d'intégration fiscale.





2.2. Activité des filiales

2.2.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2022



L'organigramme ci-dessus reflète le Groupe au 31 décembre 2022. Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

L'organigramme du Groupe vise à refléter l'organisation industrielle et managériale du Groupe.

S'agissant du marché de la photonique :

- Les activités de production laser s'articulent autour des sociétés dédiées à la production que sont :
 - Keopsys Industries**, société basée à Lannion, portant les activités de conception et de fabrication des lasers à fibres et des amplificateurs à fibre développés originellement par Keopsys et LEA Photonics. LEA Photonics a développé une gamme de lasers à fibre et d'amplificateurs optiques pour les réseaux télécoms adaptés aux très longues distances, pour les réseaux complexes des métropoles urbaines et pour la fibre chez l'abonné (FTTH). Cette gamme utilise des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances adaptées pour des applications industrielles et médicales. Keopsys Industries a développé une gamme de lasers à fibre impulsions compacts et de fortes énergies utilisant des composants développés et fabriqués en interne et permettant de garantir des performances très adaptées au marché du LIDAR, lui permettant de devenir un spécialiste reconnu des technologies

LIDAR dans les secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatiale.

La gamme des lasers pulsés proposés par Keopsys Industries comprend :

- L'infrarouge moyen (1,5 micron longueur d'onde à sécurité oculaire) ;
- Les longueurs d'onde visible (vert) pour la détection d'obstacles pour le maritime ;
- L'ultraviolet pour la détection d'aérosols ;
- Les longueurs d'onde infrarouge moyen (2 microns et au-delà) pour la détection de polluants et les applications de défense.

Keopsys Industries a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

- Quantel USA**, société immatriculée dans le Montana, qui, dans sa branche laser, conçoit des lasers nanosecondes complémentaires des lasers fabriqués par Lumibird à Villejust ;
 - Quantel Technologies**, dont l'usine de production est basée à Villejust, qui conçoit des lasers solides et des diodes lasers pour des applications industrielles et scientifiques et pour les secteurs de la défense et du spatial.
- Les activités de production de systèmes LIDAR (qui utilisent des composants optiques – lasers à fibre et amplificateurs optiques – développés et fabriqués par

Keopsys Industries) s'articulent, autour des sociétés dédiées à la production que sont :

- **Halo-Photonics**, société britannique basée à Leigh et acquise en décembre 2019, fabriquant des systèmes LIDAR de mesure de vent ;
- **Lumibird LTD**, société canadienne basée à Ottawa, organisée autour d'une équipe d'ingénieurs R&D mobilisée sur la conception de LIDAR ;
- **Sensup**, société basée à Rennes et créée en 2013, qui développe des solutions techniques uniques et innovantes avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée en optique, électronique, mécanique, software et traitement de signal sur une gamme de télémètres et de LIDAR compacts, à longue portée et à sécurité.
- Les activités de commercialisation des produits laser sont désormais pilotées par Lumibird qui gère :
 - Le marché EMEA en direct, ou au travers de sa filiale **Lumibird GMBH** pour les activités de SAV en Allemagne ;
 - Le marché asiatique en direct ou au travers de ses filiales **Lumibird Japan** (partenaire historique acquis le 24 mars 2017) et **Lumibird China** (créé en juillet 2018, opérant sur un marché pour lequel la présence et les relations locales sont un facteur clé de développement) ;
 - Le marché américain, au travers de **Lumibird Inc.**, composée d'ingénieurs technico-commerciaux qui commercialisent l'ensemble de la gamme laser et accompagnent les clients et les prospects dans la définition de leurs besoins et des réponses techniques qui peuvent être développées ;
- Les activités de la division Médicale sont animées par **Quantel Médical**, filiale créée en 1994 et basée à Cournon d'Auvergne, qui conçoit les produits destinés à l'ophtalmologie (lasers pour le traitement et échographes pour le diagnostic), et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs. Outre ce réseau de distribution, Quantel Médical s'appuie sur :
 - **Optotek Médical**, société slovène acquise en 2019, spécialisée dans le développement de solutions lasers et optiques pour des applications médicales ;
 - **Quantel Medical Polska**, société de distribution créée en 2018 pour adresser les marchés d'Europe de l'Est ;
 - **Lumibird Medical OY**, **Lumibird Medical AB** et **Lumibird Medical AS**, sociétés de distribution respectivement basées en Norvège, Finlande et Suède et adressant les marchés d'Europe du Nord ;
 - **Ellex Medical Pty** et **Ellex Machine Shop**, sociétés australiennes qui conçoivent, fabriquent et distribuent les produits de la gamme Ellex en Australie ;
 - **Ellex Japan** (Japon), **Lumibird Medical Inc.** (regroupement de Quantel Medical Inc. et Ellex USA) (Etats-Unis), sociétés de commercialisation du secteur médical adressant respectivement les marchés asiatiques et d'Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Groupe comprend également les sociétés suivantes :

- **Lumibird Medical**, holding de tête de la division Médical, ayant vocation à animer l'ensemble de cette division ;
- **Veldys**, société civile immobilière qui détenait l'immobilier du site de production du Groupe situé à Lannion et qui l'a cédé à Keopsys Industries en décembre 2022 ;
- **Quantel Médical Immo**, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production de Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe ;
- **Quantel Derma GMBH**, anciennement dénommée Wavelight Aesthetic GmbH. Cette société, acquise en septembre 2007, est basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne. Depuis la cession de la division dermatologie en août 2012, cette société n'a plus d'activité et est en cours de liquidation ;
- **Eliase**, société constituée en 2018 dans le cadre des opérations de réorganisation qui ont été réalisées en 2019 et qui sont décrites au paragraphe 1.2 du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui n'a pas encore d'activité à ce jour ;
- **Lumibird Transport**, société constituée en 2021 mais sans activité depuis fin 2022 suite à la cession de son actif principal.

Les chiffres clés des principales filiales de Lumibird au 31 décembre 2022 vous sont présentés dans les annexes aux comptes sociaux, dans le paragraphe « titres de participation ».

2.2.2. Variation de périmètre au cours de l'exercice 2022

Il n'y a eu aucune variation de périmètre dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé. Les activités télémètres laser de Défense de Saab ont été acquises, le 31 mai 2022, par la société Lumibird Photonics Sweden AB créée par le Groupe courant 2021.

Par ailleurs, la société Innoptics, acquise par Keopsys Industries en septembre 2022 a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine à Keopsys Industries en novembre 2022.

3. Relations entre Lumibird et ses filiales

3.1. Dirigeants communs

À la date du présent rapport, Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de Lumibird est également :

- Président de Quantel USA, Quantel Medical USA, Lumibird Inc., Lumibird Japan, Lumibird China, Lumibird LTD, Lumibird Transports ;
- Gérant de Veldys ;
- Directeur Général de Keopsys Industries ;
- Représentant permanent de Lumibird, elle-même présidente des filiales Quantel Medical, Keopsys Industries, Sensup, Quantel Technologies, Eliase, Lumibird Médical Australia ;
- Directeur d'Adèle Ellex ;
- Directeur d'Ellex Japan ;





- Directeur d'Ellex USA ;
- Président de Lumibird Photonics Sweden AB.

3.2. Accords techniques ou commerciaux

Compte tenu de l'organisation du Groupe, dans lequel la société Lumibird assure tout à la fois un rôle de holding et de société de commercialisation principale, les accords suivants existent au sein du Groupe :

- Convention de prestations de services entre Lumibird et l'ensemble de ses filiales directes, portant sur l'encadrement du Groupe et l'exécution de missions commerciales, financières et administratives ;
- Convention d'approvisionnement entre Lumibird et ses usines de production des activités Laser, au titre de laquelle Lumibird commande exclusivement auprès de ses filiales les lasers scientifiques et industriels qu'elle vend en direct ou au travers de ses filiales de commercialisation dans la zone Asie ou aux Etats-Unis ;
- Convention de gestion de trésorerie entre Lumibird d'une part et l'ensemble de ses filiales ;
- Convention d'intégration fiscale dont Lumibird est la tête d'intégration (se référer au paragraphe 3.3 du présent rapport).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022 :

- Les usines du Groupe (Keopsys Industries, Quantel USA, Quantel Technologies, Ellex Médical Pty, Optotek Medical) ont vendu, et continuent à vendre aux autres usines, des composants et lasers industriels ou médicaux fabriqués sur leurs lignes de production pour les besoins de production des usines acheteuses ;
- Les usines du Groupe (Keopsys Industries, Quantel USA, Quantel Technologies, Quantel Medical, Optotek Medical, Ellex Medical Pty) ont vendu et continuent à vendre aux filiales de commercialisation des composants servant à la constitution de stock de réparation et de vente de pièces détachées ainsi que

pour les sociétés du périmètre Medical, des matériels médicaux revendus sur les marchés de prédilection de ses filiales de commercialisation ;

- La société Lumibird Medical Australia a constitué un Groupe d'intégration fiscale australien regroupant l'ensemble des sociétés australiennes détenues à 100% directement ou indirectement par elle-même.

Enfin, il est rappelé que la convention d'animation conclue avec la société ESIRA, actionnaire majoritaire et holding animatrice du Groupe Lumibird, dont l'objet est d'assister le Groupe Lumibird dans la définition et la mise en place de sa stratégie globale (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2019) a continué à s'appliquer. Cette convention ne donne pas lieu à rémunération.

3.3. Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale chaque fois que cela est possible :

- En France :

Un périmètre d'intégration a été constitué : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement à au moins 95% par la Société au 1^{er} janvier 2022.

Le groupe fiscal ayant comme tête de groupe la Société, celle-ci dispose au 31 décembre 2022 de 4,3 millions d'euros de déficits (contre 7,7 millions d'euros un an auparavant).

- En Australie :

Un groupe d'intégration fiscale a été créé par Lumibird Médical Australia : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales australiennes détenues directement ou indirectement par Lumibird Medical Australia.

3.4. Caution, avals et garanties

3.4.1. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante (K€)

Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante	2021	2022
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	66	-
Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
Nantissements de titres	-	-
Sûretés réelles	-	-
TOTAL	66	-

3.4.2. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement (K€)

Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement	2021	2022
Créances professionnelles cédées	–	–
Cautions ou lettres d'intention	900	900
Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	8 869	21 144
Gages et nantissements de titres	144 000	140 000
Privilèges de prêteurs de deniers	3 783	8 042
Sûretés réelles	156 652	169 186
TOTAL	157 552	170 086

Les cautions mentionnées correspondent à celles données par Lumibird SA à la Banque Populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de Quantel Medical, pour un montant maximum de 900 K€.

Toutes les sûretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan. Le montant indiqué correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la conclusion des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2022 à 60 434 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de structuration de sa dette d'acquisition, la Société a reçu l'engagement de son pool bancaire de (i) financer à hauteur de 41,3 millions d'euros supplémentaires (enveloppe confirmée) des opérations de croissance externe sur des cibles autorisées, aux conditions détaillées au paragraphe 1.3.4 du présent rapport et de (ii) financer à hauteur de 41,3 millions d'euros supplémentaires, sous réserve de l'accord d'un comité de crédit (enveloppe non confirmée) des opérations de croissance externe sur des cibles éligibles,

aux mêmes conditions financières que celles de l'enveloppe confirmée.

3.4.3. Opérations avec des apparentés

Pour une description des accords passés entre Lumibird et ses filiales, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.2 du présent rapport.

4. Autres informations

Prêts inter-entreprises et délais de règlement

Il est précisé qu'à la date du présent rapport, la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant. Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, il vous est rendu compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes et créances de la Société à l'égard de ses fournisseurs et clients par date d'échéance

Fournisseurs, factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441-4 I. 1° du Code de commerce

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
A – Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures	0					138
Montant total des factures concernées (TTC) en K€	0	1 397	10	52	111	1 571
% du montant total des achats de l'exercice	0%	1,4%	Ns	0,1%	0,1%	1,6%
B – Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0
C – Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Légal : France : 45 jours net / contractuel Étranger : 30 jours net		





Clients, factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 2° du Code de commerce

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
	Nombre de factures	0					91
A – Tranches de retard de paiement	Montant total des factures concernées (TTC)	0	2 894	913	524	2 127	6 458
	% du montant total des ventes de l'exercice	0%	3,3%	1,0%	0,6%	2,4%	7,4%
B – Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées	Nombre de factures exclues						0
	Montant total des factures exclues						0
C – Délais de paiement de référence utilisés	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Contractuel : France et Étranger : 30 jours net		

Les retards de paiement mentionnés dans le tableau ci-dessous sont principalement liés :

- Pour 3,5 millions d'euros, aux factures émises vis-à-vis de filiales intragroupes dont le règlement est assuré pour 2023 ;
- Pour 2,3 millions d'euros à des factures couverts par les avances et acomptes enregistrés au passif pour 1,6 million d'euros.

Pratiques anti-concurrentielles

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Le montant brut des dépenses engagées sur des projets de développement, qu'ils soient autofinancés, subventionnés, éligibles ou non au Crédit d'Impôt Recherche ou équivalent, au cours de l'exercice 2022, s'élève à 17,1 millions d'euros, dont 11,0 millions ont été activés et 6,1 millions ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

6. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

6.1. Faits postérieurs à la clôture

A la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas connaissance de changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis le 31 décembre 2022.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

6.2. Événements récents

Au paragraphe (1.3.4) du présent rapport, le Groupe a exposé les conditions pour lesquelles le montant total de sa dette d'acquisition (bancaires et obligataires), soit 49,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 a été classé en dettes financières courantes.

Postérieurement à la date de clôture, et préalablement à l'arrêté des comptes 2022, le Groupe a obtenu l'accord de ses prêteurs pour déroger au respect du ratio de couverture au 31 décembre 2022, ce qui, en conséquence, ne confère pas aux 49,9 millions d'euros reclassés en passifs financiers courants en application des dispositions d'IAS1 une exigibilité immédiate ou une maturité inférieure à 12 mois. Par ailleurs, compte tenu des prévisions de trésorerie du Groupe, de sa trésorerie disponible et des capacités de financement supplémentaires, la liquidité du Groupe n'est pas remise en cause au 31 décembre 2022 et pour les 12 mois à venir.

Les événements majeurs intervenus depuis le début de l'exercice 2023 ainsi que le contexte économique actuel et projeté ne modifient pas l'appréciation du Groupe Lumibird sur les principaux risques et incertitudes pesant sur ses activités ou son risque client.

6.3. Stratégie

Dans le cadre de sa stratégie globale, l'ambition du Groupe, réaffirmée au travers de sa « roadmap 2020-2023 » est de se positionner comme leader – tant technologique que commercial – dans les secteurs de la Photonique et du Médical avec :

- Un renforcement dans le marché de l'ophtalmologie – diagnostic et traitement – via une présence mondiale renforcée ;
- Un renforcement de sa stratégie de fournisseur en équipements d'origine (OEM) pour d'autres acteurs du secteur médical ;
- Un renforcement dans les marchés des capteurs LIDAR pour accompagner les développements des marchés des véhicules autonomes, de l'éolien et du scan3D ;
- Un renforcement dans le secteur spatial et le secteur de la défense, pour accompagner l'évolution du secteur en Europe et en Amérique du Nord.



Pour plus d'informations sur le modèle d'affaires du Groupe, le lecteur est invité à se référer au paragraphe 1 de la déclaration de performance extra-financière du Groupe relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6.4. Perspectives d'avenir et information sur les tendances

Les marchés de Lumibird restent extrêmement porteurs et le renforcement des capacités grâce aux investissements sur l'outil industriel devraient soutenir une forte dynamique commerciale dans les semestres à venir.

Dans ce contexte, le Groupe vise en 2023 un chiffre d'affaires publié de 250 millions d'euros (incluant une croissance de son activité organique de 8% à 10% ainsi que d'éventuelle croissance externe), et un retour du taux de marge d'EBE dans une fourchette de 18 à 23%. A moyen-terme (horizon 2026), l'objectif est le maintien d'une croissance organique de 8 à 10% et une progression de la marge d'EBITDA à 25%.

7. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe opère dans un environnement réglementaire complexe et évolutif. Selon la division et la juridiction concernées, le Groupe peut être soumis à des conditions d'obtention et de maintien en vigueur d'autorisations d'exportation ou de commercialisation de produits lasers ou médicaux par les autorités compétentes. Le Groupe est également soumis dans l'exercice de ses activités à une réglementation environnementale de plus en plus contraignante.

7.1. Réglementation applicable à l'exportation de produits lasers par le Groupe

La réglementation applicable à la division Photonique du Groupe impose essentiellement, dans certains cas, l'obtention d'autorisations auprès des autorités nationales d'exporter certains composants ou systèmes Lasers sensibles à des tiers ou à des entités du Groupe situées dans des pays autres que les pays de fabrication des composants concernés. Les principales juridictions concernées sont l'Union Européenne et les Etats-Unis, où le Groupe a fabriqué l'ensemble de ses produits lasers en 2022.

7.1.1. Réglementation européenne et française

Certains produits de la division Photonique du Groupe fabriqués en Europe sont assujettis à la réglementation européenne sur l'exportation de biens à double usage, dans le cadre du Règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009. A titre d'exemple, certaines versions des produits MERION ou Q-SCAN du Groupe entrent dans la catégorie n°6 (« Capteurs et lasers ») de l'Annexe I de ce règlement.

Conformément à la réglementation, l'exportation de ces produits par le Groupe vers des pays tiers (situés en dehors de l'Union Européenne) est soumise à autorisation des autorités nationales (en France, le ministre chargé de l'industrie). Parfois, l'autorisation demandée et obtenue par le Groupe prend la forme d'une licence globale qui est valable pour des exportations vers un ou plusieurs utilisateurs finaux spécifiques et/ou dans un ou plusieurs pays tiers spécifiques. Pour la France, la procédure d'obtention d'une autorisation passe par le dépôt d'un

dossier auprès de la direction générale des entreprises et peut prendre plusieurs mois.

Par ailleurs, certains produits de la société Sensup, liés à l'arme laser, sont assujettis au contrôle des exportations du matériel de guerre (article R.311-2 du Code de la sécurité intérieure et articles L.2335-1 et suivant du code de la défense) et, à ce titre doivent également obtenir des autorisations spécifiques pour toute exportation en dehors de l'Union Européenne auprès du ministère de la défense et de la Direction générale de l'armement.

7.1.2. Réglementation américaine

Aux Etats-Unis, un dispositif similaire au dispositif européen s'applique via la réglementation « EAR » (*Export Administration Regulations*) qui soumet l'exportation de produits à double usage fabriqués aux Etats-Unis, à un régime d'autorisation via des licences délivrées par le département du commerce des Etats-Unis (plus spécifiquement, le *Bureau of Industry and Security* au sein du *United States Department of Commerce*) en fonction des pays d'exportation. Lorsque les produits concernés sont des lasers basse technologie, ils peuvent être classifiés dans la catégorie « EAR 99 » et exemptés de licence d'exportation. C'est notamment le cas pour les exportations par Quantel USA de certaines versions des CFR, DRL et MERION. Pour les exportations qui concernent certaines juridictions, comme la Chine, le Groupe est tenu d'obtenir une déclaration du client sur ses intentions quant à l'usage et la destination finale du bien (« *End-User Statement* »).

Par ailleurs, certains produits de la division « Lasers » du Groupe fabriqués aux Etats-Unis sont soumis à la réglementation américaine « ITAR » (*International Traffic in Arms Regulations*) qui est plus contraignante que la réglementation « EAR » dans la mesure où elle concerne des composants américains liés à la défense nationale des Etats-Unis. La réglementation « ITAR » s'applique notamment à l'exportation par Quantel USA de lasers de guidage fabriqués et fournis à des filiales françaises du Groupe dans le cadre du contrat avec Thales et pour lesquels le Groupe est tenu d'obtenir une autorisation d'exportation délivrée par le ministère des affaires étrangères des Etats-Unis (*United States Department of State*).

Les procédures américaines impliquent le dépôt de dossiers auprès des autorités compétentes et sont généralement longues et coûteuses. Les délais moyens d'obtention des autorisations aux Etats-Unis sont de quelques mois pour les autorisations « EAR », trois mois pour les autorisations « ITAR » dites « DSP5 » (relatives aux exportations de produits) et six à douze mois pour les autorisations « ITAR » dites « TAA » (relatives aux exportations de données techniques).

7.2. Réglementation applicable à la commercialisation de produits médicaux par le Groupe

Outre les règles relatives à l'exportation de produits lasers, le Groupe est également soumis à des réglementations sur la commercialisation de produits médicaux auprès du public.

En Europe, les produits conçus et fabriqués par la division Médicale doivent être conformes aux exigences essentielles





du Règlement 2017/745/UE du 5 avril 2017 relatifs aux dispositifs médicaux, dont certaines dispositions sont en vigueur depuis le 26 mai 2021. Ces exigences essentielles tiennent principalement à la sécurité d'utilisation des produits par les utilisateurs et imposent des obligations au Groupe de test et de transparence de ses produits médicaux, avant toute mise sur le marché, ainsi que de suivi de sécurité et de traçabilité des dispositifs post-commercialisation.

Aux Etats-Unis, les produits de la division Médicale fabriqués et commercialisés par le Groupe sur le territoire américain sont systématiquement soumis à l'exigence d'obtention d'une homologation par la « FDA » (*Food and Drug Administration*). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite « 510K » qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents. Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur pour le patient et le personnel soignant. Usuellement le processus dure trois mois mais les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce délai.

En Australie, le DFAT (*Department of Foreign Affairs and Trade*) impose un contrôle strict des exportations vers certains pays. A cet effet, Ellex a mis en place un process interne de conformité avec ces règles. Certains pays sont sous embargo, d'autres nécessitent l'obtention d'une autorisation.

Enfin, les produits de la division Médicale du Groupe sont également soumis aux normes techniques internationales permettant la certification des produits. Les principales exigences sont détaillées dans la norme médicale IEC n°60601-1 et complétées par d'autres normes spécifiques ou relatives à la catégorie du produit médical (par exemple, norme médicale IEC n°60601-2-22 pour les lasers). Par ailleurs, en tant que concepteur et fabricant de produits médicaux, la division Médicale a également l'obligation de respecter les dispositions organisationnelles de la norme ISO 13485, relative aux exigences des systèmes de management de la qualité (SMQ), et celles relatives au MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*) pour la commercialisation des produits aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, au Japon et en Australie.

7.3. Règlementation environnementale applicable aux produits du Groupe

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est tenu de respecter certaines réglementations ayant trait à la protection de l'environnement restreignant notamment l'usage, le stockage ou le rejet dans la nature de substances chimiques ou dangereuses utilisées pour la fabrication de produits lasers. Les principaux textes applicables en la matière sont la Directive (UE) n°2011/65 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (dite directive « RoHS »), modifiée par la Directive (UE) n°2015/863 du 31 mars 2015 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 22 juillet 2019 pour les produits de la division Photonique et entreront en vigueur au 22 juillet 2021 pour les produits de la division Médicale et le Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (dite règlement « REACH ») modifié par le règlement n°2021/979 du 17 juin 2021 dans l'Union européenne ainsi que l'ACPEIP (Administration pour le contrôle de la pollution causée par les produits d'information électronique) de 2006 en Chine.

Le Groupe est en outre tenu de respecter des obligations de collecte, de démantèlement et de recyclage des composants électriques et électroniques en fin de vie, au titre de la Directive (CE) n°2002/96 du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003.

8. Affectation des résultats

8.1. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice d'un montant de 469.661 euros au compte de report à nouveau dont le solde positif sera ainsi porté de 82.717.020 euros à 83.186.681 euros.

8.2. Dividendes

La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des trois derniers exercices. Elle n'a pas l'intention d'en distribuer au titre de l'exercice 2022.

La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes. Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes



9. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ LUMIBIRD SA

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital	16 754	18 430	22 467	22 467	22 467
Nombres d'actions ou parts sociales en capital	15 035 456	18 429 867	22 466 882	22 466 882	22 466 882
Opérations et résultats d'exercice					
Chiffre d'affaires	56 669	66 711	65 017	74 993	84 923
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 601	9 016	76 565	2 494	968
Impôts sur les résultats	451	(577)	403	1 195	1 729
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 638)	7 829	75 904	3 829	470
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,47	0,44	3,43	0,16	120,02
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	0,42	3,38	0,17	20,90
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	145	135	134	62	66
Montant de la masse salariale	7 428	7 117	3 703	4 898	6 334
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 336	3 445	1 841	2 184	3 020

10. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est présenté dans l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que Keopsys Industries a acquis en septembre 2022, l'intégralité du capital social de la société Innoptics, société qui a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine à Keopsys Industries en novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

11. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le Conseil d'administration a procédé le 1^{er} avril 2019 à l'attribution gratuite d'un nombre de 182.000 actions de la Société au profit de 39 salariés de la Société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Au cours de sa réunion du 31 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier deux collaborateurs supplémentaires des dispositions de ce plan, en leur

attribuant chacun 3.000 actions gratuites. Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 163.000 actions gratuites dont 40.000 au profit de Monsieur Jean-Marc Gendre, alors Directeur général délégué de la Société.

Le Conseil d'administration a également procédé le 21 septembre 2021 à l'attribution gratuite d'un nombre de 291.000 actions de la Société au profit de 84 salariés de la Société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée à la date d'arrêté des comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 par le Conseil d'administration, soit une période d'acquisition de plus de 2 ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

Enfin, le Conseil d'administration a procédé le 9 décembre 2022 à l'attribution gratuite d'un nombre de 60.000 actions de la Société au profit d'un salarié d'une société liée à la Société au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Ces actions gratuites feront l'objet d'une acquisition définitive en deux tranches : à hauteur de 20% des actions attribuées, à la date d'arrêté des comptes



annuels relatifs à l'exercice 2024 par le Conseil d'administration et pour le solde de 80%, à la date d'arrêt des comptes annuels relatifs à l'exercice 2026 par le Conseil d'administration. Par ailleurs, l'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance en ligne avec les précédents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'administration.

Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi pour l'exercice 2022 en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, disponible sur

La valeur des plans d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'actions gratuites	Plan du 21/09/2021	Earn-out Innoptics du 22/09/2022	Plan du 9/12/2022
Nombre d'actions gratuites totales attribuées (A)	291 000	40 000	60 000
Date du conseil décidant l'attribution	21/09/2021	n/a	9/12/2022
Fin de la période d'acquisition	Arrêté cptes 2023	31/12/2026	Pour 20% arrêté cptes 2024 Pour 80% arrêté cptes 2026
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	17,0	20,0	15,4
Forfait social (C)	20%		20%
Valeur du plan au 01/04/2022 (A*B*(1+C))	3.590.400	799.600	1.105.920
Nombre d'actions gratuites annulées / refusées	71.000		-
Nombre d'actions restantes au 31/12/2022	176.000	40.000	60.000

En 2022, l'impact des plans dans les comptes (en capitaux propres) a été déterminé *pro rata temporis* sur la période d'acquisition et s'élève à 1 539 941 €. En 2021, l'impact des plans s'élevait à 1 333 684 €.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

12. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

12.1. Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 22 466 882 €. Il est divisé en 22 466 882 actions de 1€ de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. À la date d'élaboration du présent rapport, celui-ci demeure inchangé.

12.2. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Au 31 décembre 2022, sur les 22 466 882 actions composant le capital social, 6 544 901 actions bénéficiaient du droit de vote double.

le site internet de la Société (www.lumibird.com) dans la rubrique « Finance / Information réglementée ».

Au 31 décembre 2022, sur les 291.000 actions gratuites qui ont été formellement attribuées aux bénéficiaires le 21 septembre 2021, 176.000 étaient encore en vigueur, 115.000 actions étant caduques en raison du départ des bénéficiaires ainsi que de la révision de plan opérationnel impactant l'atteinte des conditions de performance du plan. Sur les 60.000 actions gratuites attribuées au bénéficiaire le 9 décembre 2022, 60.000 sont encore en vigueur.

12.3. Valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès à terme à son capital ou au capital de l'une des sociétés du Groupe.

12.4. Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et L.225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 13^{ème} résolution, l'assemblée générale mixte du 3 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, à acheter et/ou faire acheter des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L.22-10-62 et L.225-210 et suivants du Code de commerce, notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur ; ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au



- capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, par voie de réduction de capital social, en application de l'autorisation de réduire le capital donné par l'assemblée générale réunie le 4 mai 2021, dans sa 19^{ième} résolution, ou le cas échéant en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou, de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entité du Groupe ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire.

Les achats d'actions réalisés en vertu de cette autorisation, doivent être exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 50 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 50.000.000 euros.

À la date de chaque rachat, le nombre total d'actions ainsi rachetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) ne doit pas excéder 10% des actions composant le capital de la Société à cette date. Le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne peut dépasser 10% du capital existant à cette même date.

Cette autorisation a été mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Louis Capital Markets.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, nous vous précisons que le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'élève à 50.000 euros.

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 33 979 actions Lumibird ;
- 262 662,33 euros en espèces.

Les actions Lumibird ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2022	33 979
Nombre de titres achetés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	149.731
Nombre de titres vendus du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	131.169
Cours moyen des achats	19,66 €
Cours moyen des ventes	20,41 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2022	16,89 €

12.5. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport, d'engagement de conservation conclu par l'un quelconque de ses actionnaires dirigeants.

12.6. Information sur la part du capital de Lumibird faisant l'objet de nantissements

Le 25 juillet 2019, la société ESIRA, actionnaire de référence de la Société a consenti un nantissement sur 3.185.715 actions ordinaires qu'elle détient dans la Société

en garantie d'un contrat de prêt. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements sur ses actions.

12.7. Pactes – Conventions d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.



**12.8. Évolution du capital et de l'actionnariat de Lumibird****12.8.1. Évolution du capital social de Lumibird au cours des trois derniers exercices**

Date(1)	Opération	Nb. actions avant	Nb. actions émises	Nb. actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
16/06/2020	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	18.429.867	4.037.015	22.466.882	32.296.120 €	1 €	22.466.882 €

(1) Date de constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration de Lumibird.

12.8.2. Évolution de l'actionnariat de Lumibird au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2020				Situation au 31 décembre 2021			
	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% de droit de vote ⁽²⁾	Nb d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% de droit de vote ⁽²⁾
ESIRA ⁽³⁾	11 667 290	51,93%	17 397 731	61,63%	11 667 290	51,93%	17 777 747	62,12%
Employés du Groupe	4 209	0,02%	8 059	0,03%	4 209	0,02%	8 418	0,03%
Auto-détention	268 717	1,20%	NA	NA	260 536	1,16%	NA	NA
Public	8 038 648	35,78%	8 340 598	29,54%	7 780 010	34,63%	8 079 388	28,23%
7 Industries Holding B.V ⁽⁴⁾	1 126 498	5,01%	1 126 498	3,99%	1 706 649	7,60%	1 706 649	5,96%
AMIRAL GESTION ⁽⁵⁾	1 361 520	6,06%	1 361 520	4,82%	1 048 188	4,67%	1 048 188	3,66%
TOTAL	22 466 882	100%	28 234 406	100%	22 466 882	100%	28 620 390	100%

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2022				Situation au 1 ^{er} mars 2023			
	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% de droit de vote ⁽²⁾	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% de droit de vote ⁽²⁾
ESIRA ⁽³⁾	11 667 290	51,93%	17 911 080	62,11%	11 667 290	51,93%	17 911 080	62,11%
Employés du Groupe	170 003	0,76%	210 459	0,73%	164 449	0,73%	204 419	0,71%
Auto-détention	174 448	0,78%	-	-	174 335	0,77%	-	-
Public	8 041 079	35,79%	8 301 734	28,79%	8 046 746	35,81%	8 307 768	28,81%
7 Industries Holding B.V ⁽⁴⁾	1 706 649	7,60%	1 706 649	5,92%	1 706 649	7,59%	1 706 649	7,92%
AMIRAL GESTION ⁽⁵⁾	707 413	3,15%	707 413	2,45%	707 413	3,15%	707 413	2,45%
TOTAL	22 466 882	100 %	28 837 335	100 %	22 466 882	100%	28 837 329	100%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 28 234 406 au 31 décembre 2020, 28 620 390 au 31 décembre 2021 et 28 837 335 au 31 décembre 2022.

(3) ESIRA est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est détenu majoritairement par Monsieur Marc Le Flohic, qui en est également le Président.

(4) 7 Industries Holding B.V est une société contrôlée par Madame Ruthi Wertheimer.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis le 1^{er} mars 2023 et aucun autre actionnaire du public (autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, le cas échéant) ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

12.8.3. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société, les différents franchissements de seuils légal et/ou statutaire qui ont été portés à la connaissance de la Société depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :



Nom du déclarant	Date de la déclaration	Date du franchissement	Franchissement à la hausse / baisse	Seuil(s) franchis	Raisons du franchissement
Caisse des dépôts et consignations ⁽¹⁾	23 mars 2022	17 mars 2022	Hausse	1% du capital de la Société et des droits de vote	Acquisition d'actions Lumibird sur le marché
AMIRAL GESTION	9 mars 2022	8 mars 2022	Baisse	4% du capital de la Société	Cession d'actions Lumibird sur le marché

⁽¹⁾ par l'intermédiaire de CDC Croissance.

Aucune autre déclaration de franchissement de seuils n'a été portée à la connaissance de Lumibird au cours de l'exercice écoulé, ni depuis le début de l'exercice 2023.

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux intervenus, à la hausse comme à la baisse, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).





12.8.4. Place de cotation et évolution du cours de bourse

Les actions de Lumibird, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris SA à compter du 30 septembre 1997, sont admises depuis 2005 aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment B) à Paris (Code ISIN FR0000038242 – Mnémonique : LBIRD).

Aucune demande d'admission des actions de la Société n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action Lumibird au 14 mars 2023 (cours de clôture), soit 17,04 €, et du nombre de titres composant le capital social à cette date, soit 22 466 882 actions, ressort à 382,836 millions d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le cours de l'action Lumibird a évolué comme suit :

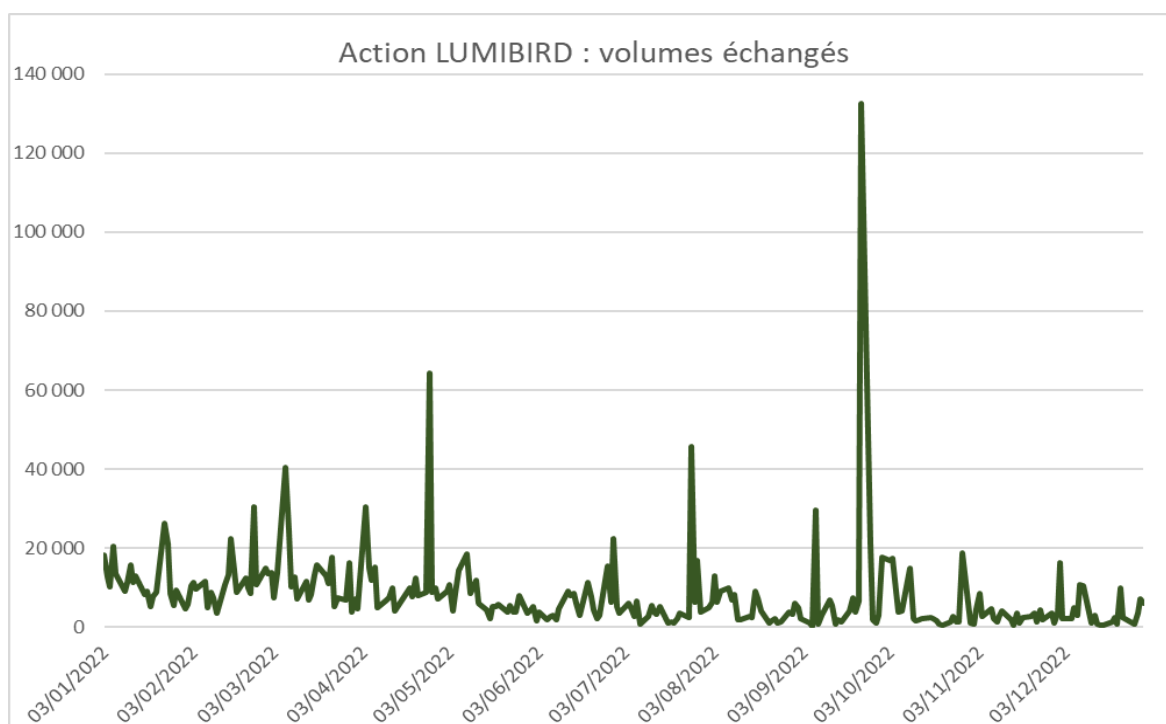
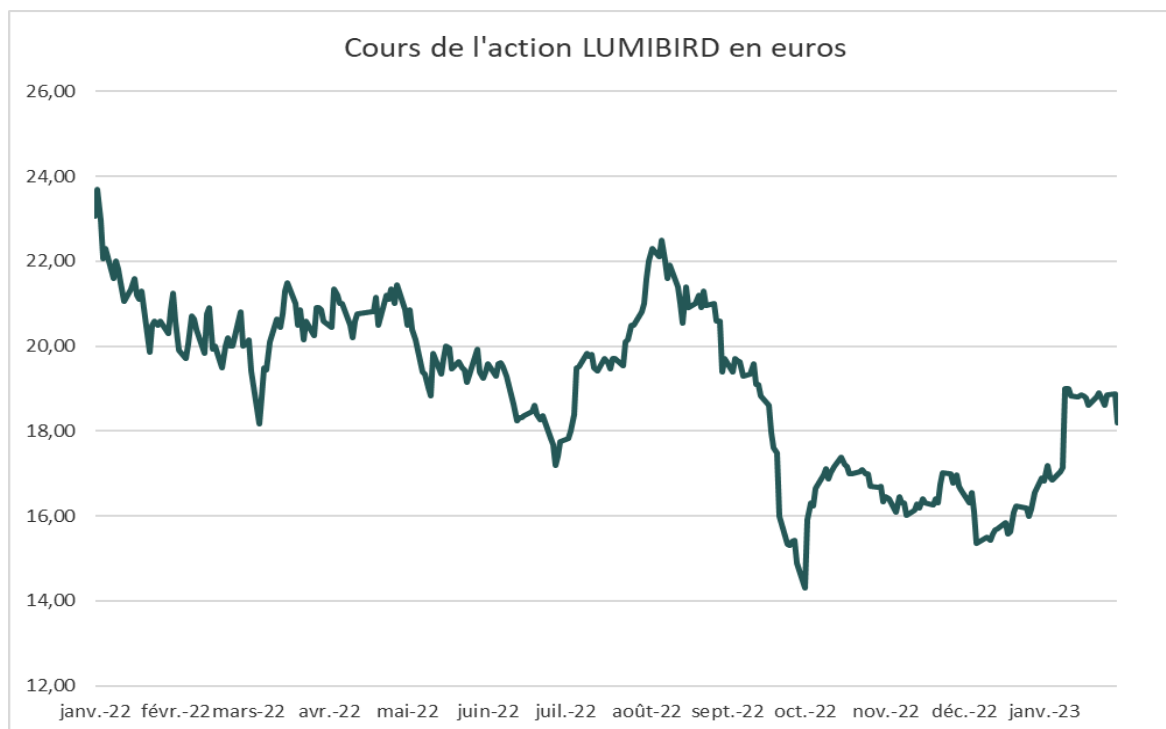


Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de janvier 2022 à janvier 2023 (source Euronext Paris S.A.)

DATE	PLUS HAUT COURS	PLUS BAS COURS	MOYENNE (CLÔTURE)	NBRE DE TITRES ECHANGES
janv-22	24.1	19.68	21.47	249 129
févr-22	21.4	19.04	20.30	229 469
mars-22	21.7	17.4	20.27	286 057
avr-22	21.85	19.94	20.89	246 997
mai-22	21.3	18.56	19.73	156 221
juin-22	19.86	16.64	18.62	135 901
juil-22	20.65	17.14	19.44	128 275
août-22	22.5	19.72	21.33	113 416
sept-22	20.4	14.82	18.03	255 476
oct-22	17.6	14.12	16.75	107 231
nov-22	17.1	16.02	16.45	62 798
déc-22	17.12	15.24	15.96	88 674
janv-23	19.22	16.4	18.21	104 821

12.9. Capital potentiel

12.9.1. Information sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur ou n'a été consentie au cours de l'exercice 2022.

12.9.2. Information sur les attributions gratuites d'actions

Les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent au paragraphe 12 du présent rapport.

12.9.3. Titres non représentatifs du capital

Hormis l'emprunt obligataire d'un montant de 40 millions d'euros au 31 décembre 2022, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital émis par la Société en circulation à la date du présent rapport.

12.9.4. Opérations réalisées en 2021 sur les titres Lumibird par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, aucune déclaration concernant des transactions sur les actions Lumibird n'a été effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2022 et depuis le début de l'exercice 2023.

12.10. Autres informations

12.10.1. Fiscalité

12.10.1.1. Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours

de l'exercice 2022, le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI comptabilisées par la Société s'est élevé à 16.391 €, générant un impôt sur les sociétés supplémentaire théorique de 4.098 euros.

12.10.1.2. Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code général des impôts.

12.10.2. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'à la date du présent rapport, Lumibird ne dispose plus d'aucune succursale.

Il est précisé que l'établissement principal de Lumibird correspond à l'ancien siège social de Lumibird aux Ulis.

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux comptes vous permettront, pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

